

Secoutre

Prénoms: Charles Florent, Clément Surnom:

Numéro matricule du recrutement: 2909

Classe de mobilisation: 1901 (enf)

ÉTAT CIVIL.

Né le 4 Novembre 1883 à Bonnières, canton de Calais, département du Pas-de-Calais, résidant à Bonnières, canton de Calais, département du Pas-de-Calais, profession d'ouvrier agricole
 fils de Auguste et de Delattre, Céline, domiciliés à Bonnières, canton de Calais, département du Pas-de-Calais

SIGNALEMENT.

Cheveux et, sourcils noirs
 yeux verts, front écoussé
 nez moyen, bouche moyenne
 menton ronde, visage ovale
 Taille: 1 m. 67 cent. Taille rectifiée: 1 m. 65 cent.

MARQUES PARTICULIÈRES:

N° 167 de tirage dans le canton de Calais N. 6
 a été tiré au 20/25 24°C. 16 du 3.5.15 au 25.2.16

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

Non - Dispense art. 21 - être au service

Compris dans la 2^e partie de la liste du recrutement cantonal (_____ portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Incorporé au 114^e Régiment d'Infanterie à compter du 14 novembre 1904. Arrivé au corps le 14 novembre 1904.
 No Mle 7576 Soldat de 2^e classe le 1^{er} jour.

Dans l'armée active.

Degré d'instruction: générale (1) 2, militaire (2).

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (1):
 Dans l'armée active: 114^e Régiment d'Infanterie
 Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active: Rég d'Infant^e de St-Omer
 Dans l'armée territoriale et dans sa réserve: 110^e regt Inf
 SANS AFFECTATION 15-1-1922

Certificat de bonne conduite (Accordé)
 Passé dans la disponibilité de l'armée active le 23 septembre 1905.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES

Date.	Canton.	Subdivisions de rigion.	Numéro au cadastre spécial de recrutement.
			516
			337

1^{er} Régiment d'Infanterie
 Rappelé à l'activité Décret de Mobilisation Générale du 1^{er} Août 1914, arrivé au corps, le 11. 8. 14
Disparu le 26 février 1916 à Chocumont signalé agonie de guerre le 7 Juin 1916. Inhumé à Thun-lez-Louvain le 16 décembre 1918.
 A accompli une 1^{re} période d'exercices dans le 8^e Régiment d'Infanterie du 24 août au 20^e 1908.
 A accompli une 2^e période d'exercices dans le 8^e Régiment d'Infanterie du 30 Mai au 10 Juin 1912
 Passé dans l'armée territoriale le 1^{er} Octobre 1914

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Passé au 7^e Régiment d'Infanterie le 10 Janvier 1919
Mis en congé d'invalidité de mobilisation le 10.3.19
à Boulogne n° 1237 par le 1^{er} Régiment d'Infanterie
à Boulogne les autres Pas de Calais
Passé sous le drapeau de l'Armée territoriale
Réaffecté dans la réserve le 1^{er} Janvier 1922 au 110^e regt Inf
 A accompli une période d'exercices dans le 110^e regt Inf au 1^{er} Avril 1921
 Passé dans la réserve de l'armée territoriale le _____
 Libéré du service militaire le 1^{er} Octobre 1922

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

ÉPOQUE à laquelle l'homme doit passer dans				DATE de la libération de service militaire.
la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	
1 ^{er} 9bre	1 ^{er} 8bre 1907	1 ^{er} 8bre 1917	1 ^{er} 9bre 1923	1 ^{er} 8bre 1929

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1890.
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots: exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
 (3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est: Ajourné.
 Pour ceux compris dans la 6^e partie de la liste, l'indication à porter est: Service auxiliaire.
 Pour ceux compris dans la 7^e partie de la liste, l'indication à porter est: Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

Remov. cc aff. Pas de Cal le 30-1-1922
 d'ill. par ind. établi le 19 7 22 n° 116